



Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANTER), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-3-9

Intercommunalité

Lille Métropole Communauté Urbaine

Commission d'évaluation des transferts
de charges

Désignation d'un représentant municipal

Rapport de M. le Maire,

Par délibération des séances du conseil de communauté des 2 octobre et 11 décembre 2009, Lille Métropole nous a notifié les prises de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au canal de Roubaix et à la Marque canalisée » et « soutien à la recherche » sur lesquelles nous avons exprimé notre avis par délibération du 4 mai 2010.

Parallèlement à ces décisions prises par LMCU en matière d'élargissement de compétences, la loi du 12 juillet 1999 prévoit de procéder à l'installation d'une commission d'évaluation des transferts de charges créée par délibération du conseil de communauté du 26 juin 2009.

Cette instance est chargée de quantifier le montant des incidences financières liées à l'élargissement des compétences communautaires par voie de transfert. Ce montant viendra en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes par la communauté urbaine. L'objectif est d'assurer la neutralité budgétaire tant pour les communes que pour Lille Métropole.

La commission rendra ses conclusions sous la forme d'un rapport qui sera in fine soumis à l'approbation des conseils municipaux, l'adoption se faisant à la majorité qualifiée.

Les commissaires, au nombre de 170, sont désignés par les communes membres de Lille Métropole Communauté Urbaine selon la même grille de répartition que pour les élections des conseillers communautaires.

Notre commune dispose d'un siège au sein de la commission d'évaluation de transferts de charges.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission transferts de charges le délégué élu pour siéger au sein de la communauté urbaine:

Nombre de votants :	25
Pouvoirs :	5
Suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :.....	16
 A obtenu : M. Patrick DELEBARRE :	 30 voix

Travaux préparatoires CA du 15 juin 2010 Commission Générale du 22 juin 2010
--

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire